

CENTRE D'ÉTUDES
DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Décision n° 08/2000 DGAC/CENA du 1^{er} mars 2000
portant délégation de signature
NOR : *EQUA0010063S*

Le chef du centre d'études de la navigation aérienne,
Vu le code des marchés publics ;
Vu l'arrêté en date du 21 janvier 2000 portant création du CENA en tant que service à compétence nationale ;
Vu l'arrêté en date du 21 janvier 2000 nommant ordonnateur secondaire du budget annexe de l'aviation civile le chef du centre d'études de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté en date du 24 janvier 2000 désignant les ordonnateurs secondaires personnes responsables des marchés ;
Vu la décision n° 012261/SRH SDP/1 T du 5 mai 1995 portant affectation de M. Printemps (Alain), ingénieur en chef de l'aviation civile, en qualité de chef du centre d'études de la navigation aérienne ;
Vu les décisions d'affectations des personnels du centre d'études de la navigation aérienne,
Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Printemps, personne responsable des marchés du CENA, une délégation générale de signature est accordée à MM. Colin de Verdière (Dominique), ingénieur en chef de l'aviation civile, et à M. Monjaret (Gérard), IPEEAC, à l'effet de signer tout document nécessitant la signature de la personne responsable des marchés.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de ce jour.
Fait à Athis-Mons, le 1^{er} mars 2000.

*Le chef du centre
d'études
de la navigation aérienne,
A. Printemps*